

Masseï

Ce que nous avons fait ici

*(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Matot – Masseï
et 5 Mena'hem Av 5725-1965*

discours 'hassidique intitulé :

"Je suis venu dans mon jardin" de 5731-1971)

(Etude du commentaire de Rachi sur le verset Masseï 33, 1)

(Likouteï Si'hot, tome 18, page 390)

1. Notre Paracha énumère les étapes des enfants d'Israël, dans le désert. Le Midrash⁽¹⁾ dit, à ce propos, et Rachi en fait mention, dans son commentaire de la Torah⁽²⁾, que : "ceci évoque la parabole suivante. Un roi avait un fils malade et il le conduisit dans

un autre endroit, pour l'y faire soigner. Sur le chemin du retour, le père fit le compte de toutes leurs étapes et il lui dit : ici nous avons dormi⁽³⁾, ici nous avons eu froid, ici tu as eu la migraine. De même⁽⁴⁾, le Saint béni soit-Il dit à Moché : énumère devant eux tous les

(1) Midrash Tan'houma, Parchat Masseï, au chapitre 3. Midrash Bamidbar Rabba, chapitre 23, au paragraphe 3.

(2) Au début de la Parchat Matot, dans la seconde explication et l'on verra la note 4, ci-dessous.

(3) Le Be'hayé, à cette référence, dit : "nous nous sommes assis". C'est aussi ce que l'on trouve dans les deux premières éditions de Rachi et dans plusieurs manuscrits. On verra aussi la note 67, ci-dessous.

(4) Cette conclusion ne figure pas dans le commentaire de Rachi qui lui substitue un : "etc." et l'on peut penser, en effet, que, selon le sens simple du verset, il est impossible d'imaginer que l'on mentionne ici : "tous les

endroits où ils M'ont défié". De fait, en de nombreuses étapes, on ne défia pas D.ieu. Une explication de tout cela selon la dimension profonde de la Torah et le Midrash sera donnée par le texte au paragraphe 5, ci-après. On consultera aussi le commentaire de Rachi au début de la Parchat Devarim, qui dit : "Il énuméra ici tous les endroits où ils M'ont défié", mais l'on verra aussi les versets Ekev 9, 7 et 24, de même que le commentaire de Rachi sur le verset Yethro 19, 2. Bien plus, lors de quelques étapes, il n'est même pas indiqué, d'après le sens simple des versets, qu'un événement spécifique s'y soit passé. Rachi cite aussi le Midrash Tan'houma, car, selon l'explication de Rabbi Moché le

endroits où ils M'ont défié. C'est à ce propos qu'il est dit : voici les étapes des enfants d'Israël". On peut ici se poser les questions suivantes :

A) Une parabole de la Torah est nécessairement précise et il faut bien en conclure que, non seulement son conte-

nu général, le fils malade et la nécessité de le soigner, mais aussi, ses aspects spécifiques, "ici nous avons dormi, ici nous avons eu froid, ici tu as eu la migraine" décrivent parfaitement ce qu'il s'agit d'illustrer. Où trouve-t-on l'équivalent de ces trois points, parmi leurs étapes⁽⁵⁾ ?

commentateur, "ces étapes furent inscrites afin de faire connaître les bienfaits de D.ieu. Pendant trente-huit ans, ils ne passèrent que vingt étapes". Ceci semble difficile à comprendre, car il suffisait de détailler ces vingt étapes. Le Ramban, à cette référence, indique que : "pendant toute cette longue période, ils ne connurent que quarante-deux étapes". En revanche, selon les termes de Rachi, le bienfait réside dans le fait que : "pendant trente-huit ans, ils ne passèrent que vingt étapes". C'est pour cette raison que Rachi mentionne la parabole du Midrash Tan'houma, permettant de comprendre pourquoi sont détaillées les étapes précédant l'envoi des explorateurs et celles qui suivirent le décès de Myriam. En effet, la plupart de ces étapes figurent dans la Torah, en relation avec un événement particulier, "nous avons dormi", "nous avons eu froid". Or, il n'y pas nécessairement là un défi de D.ieu, mais seulement des événements, en général. On verra, à ce propos, notamment, l'explication de Rabbi Ovadya de Bartenora et celle du Gour

Aryé, qui est reproduite dans la note suivante. On consultera aussi le Léka'h Tov, à cette référence. Toutefois, cette interprétation soulève également une difficulté. Pourquoi inscrire les étapes depuis l'envoi des explorateurs jusqu'au décès de Myriam, dont il n'est pas du tout question avant cela dans la Torah ? C'est à cette question que Rachi répond, en se basant sur l'interprétation de Rabbi Moché le commentateur.

(5) Le Gour Aryé, à cette référence, dit : "les enfants d'Israël étaient dans le calme et dans la tranquillité. C'est le sens de : 'nous avons dormi', dans la peine quand ils connaissaient le manque, c'est : 'nous avons eu froid', dans le danger, quand ils étaient comme un malade, qui a la migraine". Pour autant, il s'agit bien là d'une parabole de la Torah et il faut en conclure que ces trois éléments, "nous avons dormi, nous avons eu froid, tu as eu la migraine" existent aussi, en ce qu'ils ont pour objet d'illustrer, par leur contenu spécifique, le sommeil, le froid, la migraine.

B) Bien plus, le Midrash ne mentionne que ces trois points et il n'ajoute même pas un : "etc.". Ces éléments n'illustrent donc pas uniquement trois aspects particuliers de ce que la parabole doit permettre de comprendre. Ils décrivent, en fait, la situation globale des enfants d'Israël, pendant ces étapes(6). Ils sont donc présents dans les quarante-deux étapes à la fois.

C) On peut comprendre que les expressions : "ici tu as eu la migraine" ou même : "ici nous avons eu froid"⁽⁷⁾ correspondent à des : "endroits où ils M'ont défié", puisqu'ils évoquent la peine et la maladie. En revanche, comment les mots : "nous avons dormi" illustrent-ils un "endroit où ils M'ont défié"⁽⁸⁾ ?

D) Les deux premiers événements, "nous avons dormi", "nous avons eu froid", sont au pluriel et ils incluent ainsi également le roi. Le troisième, en revanche, "tu as eu la migraine", est au singulier et il ne concerne que le fils du roi. A quoi cela correspond-il, dans ce qu'il s'agit de décrire ?

2. On peut expliquer simplement la raison pour laquelle le Midrash mentionne ces trois éléments : "nous avons dormi, nous avons eu froid, tu as eu la migraine"⁽⁹⁾. Ceci se passa au début, pendant les trois premières étapes, entre la sortie d'Égypte et le passage de la mer Rouge. La première étape les conduisit de Ramsès à Soukkot, la seconde de Soukkot à Etam et la troisième de Etam à Pi Ha 'Hiroth.

(6) On verra le Gour Aryé qui est cité dans la note précédente.

(7) On verra le Ets Yossef sur le Midrash Tan'houma, le Midrash Bamidbar Rabba, à cette référence et, notamment, le Sifteï 'Ha'hamim, de même que le traité Baba Metsya 107b, qui dit : "la maladie, c'est le froid".

(8) On pourrait avancer, bien qu'avec difficulté, que le sommeil proprement dit, notamment celui du roi et de son fils, lorsqu'il n'est pas à la maison, est une souffrance.

(9) Y compris selon le sens simple du verset, comme on peut le déduire du fait qu'il figure dans le commentaire de Rachi sur la Torah. On verra, à ce propos, la suite du texte et les notes.

Commentant le verset : “ils quittèrent Soukkot”⁽¹⁰⁾, Rachi explique : “Le second jour. Le premier, en effet, ils se déplacèrent de Ramsès à Soukkot”. Ainsi, après la première étape, au départ de Ramsès, les enfants d’Israël s’arrêtèrent et ils se reposèrent pendant la nuit⁽¹¹⁾, à Soukkot, jusqu’au second jour. C’est pour cela que l’on peut dire : “ici nous avons dormi”.

Le fait nouveau introduit par la seconde étape, “ils quittèrent Soukkot et ils campèrent à Etam”⁽¹²⁾ était, selon le sens simple du verset⁽¹³⁾, la révélation des colonnes d’honneur, comme le dit le verset de la Parchat Bechala’h⁽¹⁴⁾ : “l’Eternel allait devant eux, le jour, dans la colonne de nuée, pour leur indiquer le chemin”⁽¹⁵⁾.

(10) Bechala’h 13, 20.

(11) Certes, il y eut plusieurs heures, en cette première journée, puisque : “ils arrivèrent à Soukkot dans l’heure”, comme le dit Rachi, commentant le verset Bo 12, 37. Tous les enfants d’Israël furent réunis à Ramsès seulement pour un : “court moment”, “sur les ailes des aigles”, comme le précise Rachi, commentant le verset Yethro 19, 4, d’après le Me’hilta, à la même référence. On verra aussi le Likouteï Torah, Parchat Tsav, à la page 14a. Tout cela se passa : “à leur arrivée à Ramsès”. Le Sidour de l’Admour Hazaken, à la page 301a, indique : “à Soukkot” et ceci dépend de l’interprétation que donnent les Sages du verset : “ils firent cuire la pâte”, à propos

de l’endroit où ils le firent. On verra, à ce propos, le Torah Cheléma sur le verset Bo 12, 39.

(12) Masseï 33, 6. Bechala’h 13, 20.

(13) On verra le Targoum Yonathan Ben Ouzyel sur le verset Bo 12, 37, qui dit : “ils l’emportèrent à Soukkot, là, ils reçurent les sept colonnes d’honneur”.

(14) Bechala’h 13, 21.

(15) De Ramsès à Soukkot, ils n’eurent pas besoin des colonnes d’honneur, car leur voyage fut conforme aux termes du verset : “Je vous porterai sur les ailes des anges”, comme le souligne le commentaire de Rachi sur le verset 12, 37. Les colonnes d’honneur étaient donc inutiles.

Nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, précisent⁽¹⁶⁾ que les colonnes d'honneur, en plus de : "leur indiquer le chemin", entouraient les enfants d'Israël, comme une Soukka, "leur faisant de l'ombre afin qu'ils ne soient pas victimes des vents chauds et du soleil"⁽¹⁷⁾. Cet effet⁽¹⁸⁾ des colonnes d'honneur se manifesta dès que :

"ils quittèrent Soukkot"⁽¹⁹⁾ et c'est donc à cela que correspond : "ici, nous avons eu froid", grâce à l'ombre des colonnes d'honneur.

Que se passa-t-il lors de la troisième étape, celle de Pi Ha 'Hiroth ? Le verset dit⁽²⁰⁾ qu'à cet endroit les enfants d'Israël déclarèrent : "nous préférons servir l'Égypte plutôt que

(16) On verra le traité Soukka 11b, le Me'hilta et le Midrash Tan'houma sur le verset Bo 12, 37, le Me'hilta sur le verset Bechala'h 13, 20, le Torat Cohanim sur le verset Emor 23, 43, le Targoum Yonathan Ben Ouzyel, le Targoum Onkelos et le commentaire de Rachi sur ce même verset de la Parchat Emor. On verra aussi le commentaire de Rachi sur le verset Bealote'ha 9, 18, d'après la Boraita sur l'édification du Sanctuaire, au début du chapitre 14.

(17) Choul'han Arou'h de l'Admour Hazaken, Ora'h 'Haïm, chapitre 625, d'après le Tour et Choul'han Arou'h, à la même référence.

(18) Il n'en est pas de même, en revanche, pour le fait que la colonne voyageant devant eux abaissait ce qui était haut, relevait ce qui était bas, tuait les serpents et les scorpions, selon le Me'hilta sur le verset Bechala'h 13, 21, la Boraita sur l'édi-

fication du sanctuaire, à la même référence, le Sifri et le commentaire de Rachi sur le verset Bealote'ha 10, 34, le Midrash Tan'houma, Parchat Bechala'h, au chapitre 3. Au sens le plus simple, tout cela leur était inutile tant qu'ils ne se trouvaient pas, à proprement parler, dans le désert. Selon le Targoum Yonathan Ben Ouzyel, qui est cité dans la note 13, également, le besoin essentiel se manifesta quand ils furent dans le désert. On verra aussi la note 54, ci-dessous, qui dit qu'il n'y avait pas de chemins et qu'il s'agissait donc de l'endroit des serpents et des scorpions, selon le verset Ekev 5, 15.

(19) On verra l'avis de Rabbi Akiva, dans le Me'hilta et dans le Midrash Tan'houma, cités à la note 16, selon lequel, quand il est dit : "à Soukkot", "ils quittèrent Soukkot", "ce lieu fait allusion aux colonnes d'honneur".

(20) Bechala'h 14, 12.

mourir dans le désert”, un argument logique qu'ils opposèrent à Moché⁽²¹⁾, “tu as eu mal à la tête”.

3. Comme on le sait⁽²²⁾, les quarante-deux étapes du désert font également allusion à la transformation du “désert des nations”⁽²³⁾, tout au long

de l'exil, qui s'achèvera lorsque nous parviendrons à Yarden Yeri'ho, au stade de l'odeur qui confirmera, avec certitude, la révélation du Machia'h. C'est de cette façon que l'on transforme⁽²⁴⁾ ce : “désert des nations”, au point de le faire totalement disparaître, lorsque : “Je supprime-

(21) On pourrait ajouter, pour élaborer cette idée, bien que l'on puisse le déduire de ce qui a été dit au préalable, que les autres épreuves du désert étaient essentiellement liées à la faim et à la soif, non pas à des arguments intellectuels. Ainsi, il est écrit, à propos de Mara, dans le verset Bechala'h 15, 24 : “que boirons-nous ?”, à propos du désert de Sin, dans les versets 16, 2 et suivants : “pour faire mourir de faim toute cette assemblée”, ce qui justifie l'argument qu'ils avançaient : “pourquoi ne sommes-nous pas morts en Egypte ?” et l'on verra le commentaire de Rachi sur le verset 2. Il est écrit encore, à propos de Refidim, dans les versets 17, 1 et suivants : “il n'y a pas d'eau... donnez-nous de l'eau”. Par la suite, Moché leur apporta une réponse intellectuelle et il en appela donc une autre de leur part : “pourquoi donc nous as-tu fait sortir d'Egypte ?”. Quand ils voulurent de la viande, les versets Beaalote'ha 11, 4 et suivants constatent que : “ils éprouvèrent une envie”, puis, par la suite, “les enfants d'Israël pleurèrent également”. On verra Rachi, à cette référence, qui affirme : “c'est de cela qu'il

s'agit”. Il est dit aussi, après la mort de Myriam, dans les versets 'Houkat 20, 2 et suivants : “l'assemblée n'avait pas d'eau” et, de ce fait : “ils se rassemblèrent”, comme Rachi l'explique aussi. Telles étaient donc la situation et l'épreuve de Refidim. On peut ajouter que, dans leur argument, ils commencèrent par exprimer leur volonté, sans raisonner, “pour lui”. Il en fut de même pour les explorateurs, comme le montre le verset Chela'h 14, 2. Enfin, après Hor Ha Har, les versets 'Houkat 21, 5 et suivants constatent que : “il n'y a pas de pain et pas d'eau”. Il n'en fut pas de même, en revanche, à Pi Ha 'Hirot. Ils introduisirent alors leur propos en posant une question et donc en adoptant une approche intellectuelle.

(22) Likouteï Torah, Parchat Masseï, discours 'hassidiques intitulés : “Voici les étapes” et leurs commentaires.

(23) Yé'hezkel 20, 3.5. On verra, notamment, le Be'hayé et le Or Ha 'Haïm sur le début de la Parchat Masseï, de même que le Likouteï Torah, en particulier, au début de la Parchat Nasso.

(24) Traité Sanhédrin 93b.

rai l'esprit d'impureté de la terre"⁽²⁵⁾.

Le verset⁽²⁶⁾ précise que : "comme aux jours de ta sortie d'Egypte, Je te montrerai des merveilles" et la 'Hassidout explique⁽²⁷⁾ que l'on reçoit la force de la délivrance future précisément de la sortie d'Egypte. Cela veut dire que la disparition du mal était également présente, lors de la sortie d'Egypte et, bien plus, qu'elle insuffla la force nécessaire pour que s'accomplisse, dans le monde futur : "J'ôterai l'esprit d'impureté de la terre".

Tout ceci apparut clairement lors de la traversée de la mer Rouge, quand : "Israël vit l'Egypte morte, au bord de la mer"⁽²⁸⁾ et les enfants d'Israël observèrent, physiquement, la suppression et la mort de "l'autre côté". Telle est, de façon générale, la raison pour laquelle cette parabole, qui est énoncée par le Midrash, fait allusion aux trois premières étapes, jusqu'au passage de la mer Rouge.

En effet, les étapes, jusqu'au passage de la mer Rouge, réalisèrent cette suppression et cette disparition, pour toutes les quarante-deux

(25) Ze'harya 13, 2. De même, le verset Ichaya 25, 8 dit : "Il engloutira la mort pour l'éternité". On verra le Séfer Ha Maamarim 5628, à partir de la page 40.

(26) Mi'ha 7, 15.

(27) On verra le discours 'hassidique intitulé : "comme aux jours de ta sortie d'Egypte", de 5708, au début du chapitre 12, qui explique : "la sortie d'Egypte introduisit un élément fondamental. Elle ouvrit le canal de la délivrance". On verra aussi la fin de ce discours, de même que le Guevourot Hachem, du Maharal de Prague, au chapitre 61, soulignant que les enfants d'Israël, quand ils quittèrent l'Egypte,

reurent une qualité intrinsèque, celle de la liberté, que la situation de l'exil, qu'ils connurent par la suite, ne fit en aucune façon disparaître. On verra, à ce propos, le Zohar, tome 2, à la page 40a. On consultera aussi l'enseignement de nos Sages selon lequel les dix Commandements commencent par : "Je suis l'Eternel ton D.ieu Qui t'ai fait sortir du pays de l'Egypte" et, depuis le don de la Torah, D.ieu dit : "Mon acte de propriété a la préséance, selon le Torat Cohanim, qui est cité par le commentaire de Rachi sur les versets Behar 25, 42 et 55.

(28) Bechala'h 14, 30.

étapes à la fois et aussi pour le désert des nations, jusqu'à Yarden Yeri'ho. C'est ainsi qu'il peut en être de même pour toute la durée de l'exil, comme on l'a indiqué.

C'est aussi ce que l'on peut déduire de l'affirmation du Cantique de la mer selon laquelle la crainte et la terreur de la traversée de la mer Rouge se poursuivront : "jusqu'à⁽²⁹⁾ la traversée de ce peuple que Tu as acquis", en l'occurrence la traversée du Yarden, comme l'explique Rachi, se basant sur le Targoum. Et, dès le début de ce Cantique, il est précisé : "Alors⁽³⁰⁾, Moché et les enfants d'Israël chanteront", au futur, ce qui inclut également le Cantique de la résurrection des morts, comme le précise Rachi, dans son commentaire de la Torah.

4. Toutefois, cette explication est énoncée en référence au passage de la mer Rouge, qui fit suite aux étapes précédemment citées. Ce fut alors la "mort de l'Égypte", comparable à la fin des étapes au sein du "désert des nations".

Néanmoins, il n'est pas seulement question ici de ce passage de la mer Rouge. Trois étapes en sont détaillées et il faut bien en déduire qu'en celles-ci, avant même le passage de la mer Rouge, étaient réunis des éléments particuliers, des aspects spécifiques, ayant une portée générale, pour toutes les étapes ultérieurs des enfants d'Israël. C'est précisément pour cela qu'elles sont citées et c'est à cela que correspondent les trois points de cette parabole : "nous avons dormi, nous avons eu froid, tu as eu la migraine".

Pour comprendre tout cela, il est nécessaire de poser quelques autres questions sur cette parabole :

A) Le Midrash commente le verset : "voici les étapes des enfants d'Israël" et il conclut : "c'est pour cette raison qu'il est dit : voici les étapes des enfants d'Israël". Cela veut dire que cette parabole montre et explique, selon l'expression de Rachi, "pourquoi ces étapes furent inscrites". Mais, cette conclusion soulève la

(29) Bechala'h 15, 15.

(30) Bechala'h 15, 1.

question suivante. Parmi les quarante-deux étapes qui sont mentionnées ici, il y a aussi plusieurs “endroits” desquels on ne peut pas dire : “énumère devant eux tous les endroits où ils M’ont défié”⁽³¹⁾.

B) Dans la parabole, c’est : “sur le chemin du retour” que le roi : “fit le compte de toutes leurs étapes”. Bien plus, il dit : “ici⁽³²⁾ nous avons dormi”, ce qui veut bien dire que le roi énumère toutes ces étapes, à son retour, lorsqu’il parvient de nouveau dans le même endroit⁽³³⁾. Et, l’on peut donc s’interroger. A quoi correspond ce retour, en ce qu’il s’agit d’illustrer ici ? Les enfants d’Israël ne sont pas revenus sur ces quarante-deux étapes⁽³⁴⁾. Bien au contraire, ils ont poursuivi leur chemin, se rapprochant d’Erets Israël.

5. L’explication de tout cela est la suivante. Les “étapes” que les Juifs doivent traverser dans le “désert des nations” supposent qu’une âme, que chaque Juif, en général, descende d’une “cime élevé” vers un lieu de voile et d’occultation. La finalité de cette descente n’est pas uniquement ce qui sera accompli, au sein de ce “désert des nations”, sa transformation par les efforts des Juifs. C’est aussi l’élévation que ces Juifs reçoivent, grâce à la descente⁽³⁵⁾. Malgré cela, tout au long de ces étapes, on ne perçoit que l’exil et le voile. Et, l’élévation qui en résulte se manifeste uniquement par la suite.

Il est clair que la finalité de l’exil est l’élévation qui en découle. Pour autant, tant qu’il perdure, la descente est effective, alors que l’élévation

(31) On verra le Alché’h, au début de la Parchat Masseï, qui dit : “il en fut de même pour ces étapes. Elles furent, pour la plupart, accompagnées de difficultés”.

(32) Le Midrash Bamidbar Rabba dit : “quand ils s’en revinrent”. On peut donc adopter l’interprétation qui est donnée ici par le texte.

(33) Comme le dit le Alché’h, à cette référence.

(34) On peut dire, bien que cela soit difficile à accepter, qu’ils retournaient en ces endroits par leur souvenir, par leur pensée et par leur parole.

(35) On verra aussi le Likouteï Torah, Parchat Masseï, à partir de la page 91a.

se manifeste uniquement dans un second temps. Cela veut dire que, en se dirigeant vers ces étapes, on se rend, en fait, dans le lieu et dans la situation du "désert", en lequel : "l'homme ne réside pas"⁽³⁶⁾. Car, c'est là que : "ils M'ont défié" et, selon l'expression de mon beau-père, le Rabbi, dans un discours 'hassidique⁽³⁷⁾ : "le principe même de la contraction de la Lumière de D.ieu va à l'encontre de Sa Volonté".

6. Dans quel cas en est-il ainsi ? Pendant la durée des

étapes. A l'inverse, quand on parvient à l'élévation finale, se révèle la dimension profonde de l'exil et l'on s'aperçoit alors qu'en réalité, l'exil lui-même est partie intégrante de cette élévation⁽³⁸⁾.

C'est donc à ce propos qu'il est dit : "sur le chemin du retour, le père fit le compte de toutes leurs étapes". Après la descente, du haut vers le bas, pour chacune de ces quarante-deux étapes, commence le retour, l'élévation du bas vers le haut⁽³⁹⁾. Ils revivaient donc les mêmes étapes et ils

(36) Yermyahou 2, 6.

(37) Discours 'hassidique intitulé : "Ainsi, diront ceux qui énoncent des paraboles", de 5691, au chapitre 2, dans le Séfer Ha Maamarim Kountrassim, tome 1, à la page 192b.

(38) On verra aussi, en particulier, le Likouteï Si'hot, tome 3, à la page 976, dans la note 19, tome 5, à partir de la

page 61, tome 6, à la page 237, à propos des étapes.

(39) On verra ce que dit Rabbi Ovadya de Bartenora, à cette référence : "ils étaient sur le retour, ce qui veut dire qu'ils s'apprêtaient à entrer en Terre sainte et à retrouver la qualité de leurs pères".

comprenaient que, ayant perçu chacune comme une

descente, ils avaient connu, en fait, le début de l'élévation⁽⁴⁰⁾.

(40) D'après ce qui est expliqué par le texte, on peut penser que le vin de la Torah contenu dans le commentaire de Rachi concerne ses deux explications à la fois, celle de Rabbi Moché le commentateur et celle du Midrash Tan'houma, décrivant les deux situations que l'âme peut connaître. Ainsi, la première explication correspond aux bienfaits de D.ieu pendant les étapes, c'est-à-dire à la descente de l'âme ici-bas. Toutes ces étapes, toutes ces descentes lorsque l'âme se trouve d'ores et déjà dans un corps, au sein du "désert des nations" évoquent le fait que l'on dit, chaque jour de nouveau : "Tu m'as restitué mon âme". On est alors une créature nouvelle, comme l'indique le Choul'han Arou'h de l'Admour Hazaken, Ora'h 'Haïm, chapitre 4, au paragraphe 1. Puis, l'on ajoute que : "cette âme que Tu as placée en moi est pure", émanant de la Pureté supérieure, comme l'explique le Likouteï Torah, Parchat Be'houkotaï, à la page 47a. Par la suite, cette âme traverse l'enchaînement des mondes, "Tu l'as créée, Tu la conserves en moi". On consultera, à ce propos le Midrash Béréchit Rabba, à la fin du chapitre 14, qui dit que : "quand l'homme dort, l'âme remonte et elle puise la vie, là-haut". Il en est de même également pour les Pirkeï de Rabbi Eliézer, au chapitre 12. La seconde explication, quant à elle, fait allusion au "retour", c'est-à-dire à l'âme qui remonte là-haut, à l'issue de sa descente. On verra, à ce propos,

l'enseignement du Baal Chem Tov, qui est cité par le Déguel Ma'hané Ephraïm, au début de la Parchat Masseï et les additifs du Kéter Chem Tov, éditions Kehot, au paragraphe 23, selon lequel chaque homme vit les quarante-deux étapes, "depuis le jour de sa naissance jusqu'à son retour dans le monde futur". Ceci correspond aussi aux deux points qui sont évoqués dans ce verset, d'une part : "Moché écrivit leurs déplacements, selon leurs étapes", d'autre part, "voici leurs déplacements, selon leurs étapes", faisant allusion à la descente de l'âme, du haut vers le bas et à son élévation, du bas vers le haut, comme l'explique, notamment, le Likouteï Torah, Parchat Masseï, à partir de la page 91a et à la page 96a. Ceci permet d'expliquer aussi, selon le vin de la Torah qui est contenu dans le commentaire de Rachi, pour quelle raison celui-ci reproduit le nom des auteurs de ce commentaire, Rabbi Moché le commentateur et Rabbi Tan'houma. En effet, Moché correspond à la révélation du haut vers le bas et Rabbi Tan'houma est de la même étymologie que *Ne'hama*, la consolation, en l'occurrence celle qui fait suite à la descente et qui en révèle toute l'élévation. Le commentaire de Rachi est : "basé sur Rabbi Moché le commentateur", qui introduisit donc cette analyse. En effet, parmi les quatre paliers d'interprétation de la Torah, le sens analytique correspond au monde de Brya, début de l'existence, en relation avec

C'est ce que veut dire : "énumère devant eux tous les endroits où ils M'ont défié", tout comme il est écrit⁽⁴¹⁾ que, dans le monde futur, on dira : "Je te rends grâce, Eternel, car Tu m'as réprimandé". En effet, on comprendra alors qu'il n'y avait là que des bienfaits.

Comment peut-on affirmer que les étapes vécues au sein du "désert des nations" ne sont que bonté et élévation ? Le Midrash répond à cette question en énonçant,

tout d'abord, une parabole. Il en est ainsi parce que le fils du roi n'est pas seul quand il traverse ces étapes. Le roi l'accompagne et, bien plus, il le conduit. En outre, tout ce parcours, jusque dans le moindre détail, n'a d'autre but que de : "l'y faire soigner". De ce fait, il est bien clair que la descente elle-même, dans sa dimension profonde, est effectivement un bienfait⁽⁴²⁾.

7. Mais, la question suivante se pose encore. On peut admettre la descente dans le

la descente de l'âme, comme on l'a vu. L'âme se trouve d'abord dans le monde de Brya, puis elle connaît le début de l'élévation et elle s'élève vers la perfection, vers l'union parfaite, en méditant à sa création à partir du néant et en se disant que : "toujours, Eternel, Ta Parole se trouve dans les cieux", comme l'explique longuement le Char Ha P'houde Ve Ha Emouna. Ceci nous permettra de comprendre la formulation inhabituelle adoptée par Rachi : "Rabbi Tan'houma en donne une autre explication". En effet, la situation et le service de D.ieu de l'âme, quand elle quitte ce monde et connaît l'élévation, sont sans aucune commune mesure avec son état quand

elle descend ici-bas. Elle reçoit alors : "une autre explication", une autre forme du service de D.ieu. On verra, à ce sujet, le Or Ha Torah, Parchat Vaye'hi, à la page 386a-b, à propos du verset : "D.ieu m'ajoute un autre fils", c'est-à-dire : "d'un autre niveau". On consultera ce texte. Ainsi, "l'autre côté et l'âme animale sont transformés pour devenir un fils", tout comme l'élévation provient des : "endroits où ils M'ont défié".

(41) Ichaya 12, 1.

(42) On verra Iguéret Ha Kodech, au chapitre 11, de même que le Likouteï Si'hot, aux références qui sont citées dans la note 38.

“désert des nations”, dans sa globalité. Le Roi a voulu qu’il en soit ainsi et il y a donc nécessairement là, une bonté et une élévation. En revanche, il est dit, de ces étapes : “ils M’ont défié”, précisément du fait des fautes qui ont alors été commises par les Juifs. En d’autres termes, ces fautes ont provoqué une descente plus importante⁽⁴³⁾ que celle qui avait été voulue par D.ieu. Dès lors, pourquoi faut-il considérer que les descentes sont partie intégrante de l’élévation ?

Même si l’on comprend que la réparation et l’élévation obtenues du fait d’une

plus grande descente supposent la révélation d’une force plus haute et plus intense, même si, au final, la descente accrue se solde par une élévation plus importante, il n’en est ainsi que par la suite, quand la réparation et l’élévation sont conduites à leur terme. Comment affirmer, en revanche, que cette descente accrue est elle-même, dans sa dimension profonde, une élévation ?

En réalité⁽⁴⁴⁾, l’Admour Haémstahi explique longuement⁽⁴⁵⁾, se basant sur le Midrash⁽⁴⁶⁾ qui commente le verset⁽⁴⁷⁾ : “Il est redoutable, dans Sa calomnie contre les

(43) Ainsi, non seulement leur traversée du désert, pendant quarante ans, fut à cause de la faute des explorateurs, mais, en outre, les étapes elles-mêmes, pour plusieurs d’entre elles, s’expliquent parce que : “ils M’ont défié”, selon les termes de Rachi, au début de la Parchat Devarim.

(44) Concernant ce qui suit, on verra aussi le Likouteï Si’hot, tome 5, à partir de la page 65.

(45) Torat ‘Haïm, Parchat Toledot, dans le discours ‘hassidique intitulé : “Et, Il te donnera”, à partir du chapitre 10 et Chaareï Techouva, de l’Admour Haémstahi, tome 1, à partir de la page 20d. On verra aussi le dis-

cours ‘hassidique intitulé : “Moché s’avança devant la nuée”, de l’Admour Hazaken, paru aux éditions Kehot, en 5725, au chapitre 4 et le discours ‘hassidique intitulé : “Il te donnera”, avec son commentaire, dans le Séfer Ha Maamarim 5562. On consultera aussi les Biyourei Ha Zohar du Tséma’h Tsédék, à partir de la page 267.

(46) Midrash Tan’houma, Parchat Vayéchev, au chapitre 4. On verra aussi le traité Soukka 52b, qui dit que : “le Saint béni soit-Il regrette d’avoir créé le mauvais penchant, ainsi qu’il est dit : ‘J’ai mal fait’”.

(47) Tehilim 66, 5.

fils de l'homme", qu'Adam, le premier homme, commit la faute de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, parce que : "une calomnie fut prononcée à son encontre". De ce fait, "c'est parfois le mal et le mauvais penchant qui s'emparent de l'homme et, dès lors, il commet la faute". En pareil cas, "d'en haut, on a dressé le mauvais penchant contre lui afin de le conduire à commettre cette faute"⁽⁴⁸⁾.

Ceci ne contredit ni le principe du libre-arbitre, ni

celui de l'attribution d'une récompense et d'une punition, car : "l'aide céleste qui met le mal en éveil et lui permet de l'emporter sur le bien"⁽⁴⁹⁾ reste cachée et l'homme n'a pas conscience d'en disposer. Son libre-arbitre⁽⁵⁰⁾ n'en est donc pas remis en cause, tout comme le fait que D.ieu sait, à l'avance, ce qui va se passer ne le remet pas en cause non plus⁽⁵¹⁾.

Il en résulte que les descentes sont elles-mêmes prévues d'emblée⁽⁵²⁾, afin que la

(48) Torat 'Haïm, même référence, à la page 13a. En revanche, les Biyourei Zohar, à la même référence, à la page 268, disent : "à l'inverse, devant celui qui veut se rendre impur, on ouvre les portes. Cependant, on ne lui vient pas en aide, ce qu'à D.ieu ne plaise", mais ce point ne sera pas développé ici.

(49) Torat Haïm, à la même référence, à la page 15d.

(50) C'est l'explication de ce qu'enseignent nos Sages, dans le traité Nidda 16b : "il n'est pas dit qui sera un Juste ou un impie". Lorsque la Connaissance de D.ieu s'exprime clairement, par la Parole, l'homme subit la contrainte, comme l'expliquent le Torat 'Haïm, à cette référence, au chapitre 13 et le Chaarei Techouva, à la même référence.

(51) On verra, sur tout cela, le Torat 'Haïm, à la même référence, à partir du chapitre 11, les Biyourei Ha Zohar, à la même référence, aux pages 265 et 266, le Likouteï Si'hot, à la même référence, avec ce qui est indiqué dans les notes.

(52) On verra le Midrash Béréchit Rabba, à la fin du chapitre 2 et au chapitre 3, paragraphe 8, qui dit : "au début de la création du monde, le Saint béni soit-Il observa les actes des impies" et, à la fin du chapitre 2 : "Je ne sais pas ce qu'Il désire". On verra aussi l'enseignement du Baal Chem Tov, dans le Tsafnat Paanéah et dans le Porat Yossef, reproduit dans le Séfer Baal Chem Tov, Parchat Béréchit, à partir du chapitre 41, selon lequel la qualité de la lumière est reconnaissable grâce à l'obscurité. On consultera ce texte.

Techouva consécutive à la faute suscite, précisément : “la lumière accrue qui provient de l’obscurité”, en transformant les fautes intentionnellement commises en bienfaits.

8. La différence entre ces deux formes de descente et les “endroits où ils M’ont défié” concerne :

A) les étapes en lesquelles il apparut à l’évidence que le Roi les avait conduits en cet endroit, la descente, d’une part,

B) les étapes qui furent choisies, à l’évidence, par les hommes, de sorte que le Roi ne les y conduisit que de façon cachée, d’autre part. Cette différence est également celle qui existe entre les étapes qui précédèrent le passage de la mer Rouge et celles qui la suivirent.

Nos Sages disent⁽⁵³⁾ que, “si les enfants d’Israël en avaient eu le mérite, dès que la plante de leurs pieds quitta la mer, ils seraient entrés en Terre sainte”. Il en résulte que les étapes qui suivirent le passage de la mer Rouge furent une conséquence de cette absence de mérite, du fait de leurs fautes. A l’inverse, les étapes qui précédèrent ce passage, étaient nécessaires, même s’ils avaient eu ce mérite.

L’explication est la suivante. Après la mer Rouge⁽⁵⁴⁾, commençait le désert, à proprement parler. Les étapes précédant le passage de la mer Rouge étaient donc le stade intermédiaire entre l’endroit habitable, l’Egypte, d’une part, le désert, d’autre part⁽⁵⁵⁾.

(53) Sifri sur le verset Devarim 1, 2.

(54) En effet, Etam est : “à l’extrémité du désert”. Puis d’Etam à Pi Ha ‘Hiroth, “ils tournaient le dos à l’Egypte”. Or, Pi Ha ‘Hiroth est Pitom, comme l’explique Rachi, commentant le verset Bechala’h 14, 2. On

verra aussi les versets Bechala’h 15, 22 et Massei 33, 8.

(55) Bien que, de façon générale, ce soit aussi le désert, par rapport à l’Egypte, qui est un pays habitable. On verra, notamment, à ce propos, le verset Bechala’h 14, 3.

Dans la dimension spirituelle⁽⁵⁶⁾, cela veut dire que le désert est : “l’endroit en lequel l’homme ne réside pas”⁽⁵⁶⁾, y compris l’Homme céleste⁽⁵⁷⁾. Il fait donc une place à la Klipa, à la force du mal qui va à l’encontre de la Volonté de D.ieu. En revanche, le chemin conduisant au désert, s’il n’est pas, à proprement parler, un lieu habitable pour l’Homme céleste, ne s’oppose cependant pas à Sa Volonté⁽⁵⁸⁾. Et, c’est ainsi que se déroule la descente qui a été voulue par D.ieu, d’emblée, selon la Torah⁽⁵⁹⁾.

C’est la raison pour laquelle, au sens le plus simple et de façon évidente, les trois images de la parabole décrivent les trois premières étapes, jusqu’à la traversée de la mer Rouge. Pendant celles-ci, en effet, c’est le Roi qui conduit Son fils, de façon incontestable. Il n’en est pas de même, en revanche, pour les étapes suivantes, qui semblent être uniquement la conséquence du libre choix des hommes, à l’origine de leur absence de mérite.

9. Le contenu des trois étapes en lesquelles la conduite

(56) On consultera le Likouteï Torah, Parchat Reéh, à la page 32b, qui précise que : “il y a, en la personnalité de l’homme, le stade de la ville d’habitation et celui du champ, du désert”.

(57) Likouteï Torah, Parchat Nasso, à la page 20c, à la même référence et à d’autres encore.

(58) Ainsi, le Likouteï Torah, Parchat Masseï, commente le verset : “voici les étapes”, à la page 92a, qui fait une différence entre les différentes étapes précédant le don de la Torah, dans le désert, mais à proximité de l’endroit habitable, ce qui correspond à la Klipat Noga et les étapes qui suivirent ce don de la Torah, lorsqu’ils étaient éloignés de tout endroit habitable, ce

qui correspond aux trois Klipot totalement impures. On verra le Or Ha Torah, Parchat Vayetsé, aux pages 203a et 459b, qui explique que le champ, intermédiaire entre la ville et le désert, “représente le stade de Mal’hout, dans sa généralité, de laquelle la Klipat Noga reçoit aussi l’influence”.

(59) On verra le Torah Or, Parchat ‘Hayé Sarah, dans le discours ‘hassidique intitulé : “Its’hak sortit converser dans le champ”, cité dans le Likouteï Torah, à la même référence, qui dit que le niveau du champ illustre : “la révélation de la Torah à travers l’obscurité et même le mensonge”. On consultera ce texte.

du Roi apparaissait à l'évidence est décrit par la parabole : "nous avons dormi, nous avons eu froid, tu as eu la migraine". Ces trois situations ne sont pas encore, à proprement parler, celles de la maladie⁽⁶⁰⁾, qui est liée à la faute⁽⁶¹⁾. La migraine elle-même n'est pas non plus une maladie, comme l'indique Rachi⁽⁶²⁾, commentant un enseignement des Sages à propos de la douleur⁽⁶²⁾, en ces termes : "cette douleur est uniquement une crainte, passagère et légère".

Or, le service de D.ieu des Juifs doit être tel que : "J'ai placé devant toi la vie et la mort... et tu as choisi..."⁽⁶³⁾.

Pour cela, il est nécessaire d'introduire trois éléments :

A) L'âme doit descendre du lieu de la Lumière et de la révélation en celui du voile et du retrait de cette clarté. Si ce n'est pas le cas, il est impossible que se réalisent les termes du verset : "J'ai placé la mort", offrant la possibilité de choisir le contraire de la vie et de la lumière, ce qu'à D.ieu ne plaise.

B) Pour autant, doit se réaliser également : "J'ai placé devant toi la vie". En l'endroit du retrait de la clarté, doit donc subsister une extension de la Lumière et de la révélation. C'est à ce propos qu'il est

(60) Dans la parabole, le fils est malade, y compris avant le début des "étapes", mais il faut préciser qu'il existe plusieurs formes de maladie, comme l'expliquent le Ari Zal, dans le Séfer Ha Mitsvot, à la Parchat Vayéra et, plus longuement, le discours 'hasidique intitulé : "Cinquante portes de la Connaissance", de 5653, imprimé dans le Séfer Ha Si'hot 5703, à partir de la page 201, lequel constate que la valeur numérique de 'Holé, malade, est quarante-neuf. Ainsi, la maladie est l'état de celui à qui manque la cinquantième porte de la compréhension.

Il en est donc de même pour ce qui fait l'objet de notre propos. L'âme, là-haut, avant sa descente ici-bas, est "malade", car il lui manque encore l'élevation qui lui apporterait la descente ici-bas.

(61) On verra le Yerouchalmi, traité Chabbat, chapitre 14, au paragraphe 3, qui dit : "la maladie, c'est le mauvais penchant". On verra aussi le commentaire du Razav sur le Midrash Bamidbar Rabba, à cette référence.

(62) Traité Chabbat 11a.

(63) Nitsavim 30, 19.

dit : "Il lui associa l'Attribut de miséricorde"⁽⁶⁴⁾.

C) Pour que le libre-arbitre soit respecté, l'âme animale doit aussi posséder son intellect propre, susceptible de trouver un "intérêt" au contraire de la vie et de la révélation, ce qu'à D.ieu ne plaise⁽⁶⁵⁾. En effet, si le choix de la mort, par cette âme animale, émanait uniquement des sentiments, le parallélisme entre la sainteté et le mal ne serait plus respecté. Dès lors, le libre-arbitre n'existerait plus. Bien plus, en pareil cas, il est clair que l'intellect de l'âme divine l'emporterait sur

les sentiments, car la rationalité est la nature profonde de l'homme.

Tels sont donc ces trois éléments, "nous avons dormi, nous avons eu froid, tu as eu la migraine" :

A) Le sommeil est "un soixantième de la mort"⁽⁶⁶⁾, l'occultation et le retrait de l'intellect, qui décrit la contraction de la Lumière⁽⁶⁷⁾, au point de la voiler.

B) Le fait d'avoir froid rappelle que la finalité de la contraction de la Lumière est la révélation qui en résulte⁽⁶⁸⁾.

(64) Comme le disent nos Sages, dans le Midrash Béréchit Rabba, au chapitre 12, dans la Pessikta Rabba, Parchat Ha 'Hodech, septième paragraphe, dans le commentaire de Rachi, au début de la Parchat Béréchit, longuement expliqué dans le discours 'hassidique intitulé : "Reviens, Israël", de 5659.

(65) On verra la longue explication du discours 'hassidique intitulé : "l'honneur de Ton royaume", de 5660.

(66) Traité Bera'hot 57b.

(67) Selon la version : "nous avons dormi", qui est citée à la note 3, on peut rappeler l'enseignement de nos Sages, dans le traité Meguila 21a, qui dit : "s'asseoir veut dire se retenir". On trouvera l'explication de tout cela d'après la 'Hassidout dans le Likouteï Si'hot, tome 7, à partir de la page 89 et les références indiquées.

(68) On verra la longue explication du discours 'hassidique de la fête de Chavouot 5675, dans la séquence de discours 'hassidiques de 5672, tome 2 et celle du discours de Chavouot 5704.

Bien plus, D.ieu "lui associa l'Attribut de miséricorde" précisément dans le but de "refroidir"⁽⁶⁹⁾ la rigueur et la contraction.

C) Enfin, la migraine fait allusion à l'intellect de l'âme animale, qui ouvre la possibilité de choisir la "mort", ce qu'à D.ieu ne plaise.

Ceci nous permettra de comprendre pourquoi les expressions : "nous avons dormi" et : "nous avons eu froid" sont au pluriel, alors que : "tu as eu la migraine" est un singulier. En effet, la contraction de la Lumière, dans le but d'éclairer, existe aussi chez le Roi, alors que la migraine ne peut qu'être le fait de son fils.

10. Comme on l'a indiqué au paragraphe 7, les descentes qui, en apparence, sont la conséquence du choix des

hommes, sont, elles aussi, prévues d'emblée. Néanmoins, pour ce qui les concerne, la direction du monde par le Roi reste cachée. C'est la raison pour laquelle ces trois premières étapes, "nous avons dormi, nous avons eu froid, tu as eu la migraine", sont représentatives de toutes les autres à la fois. Car, les descentes ultérieures, résultant du libre-arbitre des hommes, sont, en réalité, la conséquence de la situation en laquelle le Roi les conduit.

Et, l'on peut penser que, de ce fait, Rachi, dans son commentaire de la Torah, qui est : "le vin de la Torah"⁽⁷⁰⁾, ajoute, après avoir cité les mots du Midrash, "tu as eu la migraine", un : "etc."⁽⁷¹⁾. Il signifie ainsi, d'une manière allusive, que la suite logique de la migraine, le fait que le fils du Roi devienne, par son mauvais choix, un malade, à

(69) On verra le discours 'hassidique intitulé : "Reviens, Israël", à la même référence, qui commente la parabole du Midrash Béréchit Rabba et précise : "s'il y verse de l'eau froide : ceci illustre l'Attribut de rigueur". On consultera aussi l'explication du Ramaz, à la Parchat Chela'h.

(70) Hayom Yom, à la page 24.

(71) Au sens le plus simple, ceci fait allusion à l'explication du Midrash Tan'houma, précisant ce qu'il s'agit d'illustrer ici : "De même, le Saint béni soit-Il dit". En revanche, d'après le "vin de la Torah" figurant dans le commentaire de Rachi, il faut effectivement adopter l'interprétation qui est donnée par le texte.

proprement parler, ce qu'à D.ieu ne plaise, ne se produit pas uniquement de son propre fait. Cette éventualité est partie intégrante des étapes, à travers lesquels le Roi le conduit : "pour le faire soigner".

Il est donc bien clair que cette maladie n'a pas d'autre objet que de conférer au fils du Roi la qualité de : "malade qui a guéri", de sorte que : "les fautes intentionnellement commises se transforment en

bienfaits"⁽⁷²⁾, non seulement : "à l'avenir", mais aussi en : "déracinant la faute de manière rétroactive"⁽⁷³⁾, puisque telle est, d'emblée, sa raison d'être.

Tout ceci s'accomplira à l'évidence et d'une façon parfaite, avec la venue de notre juste Machia'h, à l'issue de ce "retour", qui révélera : "le soleil dans toute sa force"⁽⁷⁴⁾, la dimension véritable et profonde de ces étapes, pendant le temps de l'exil, très prochainement.

(72) Traité Yoma 86b.

(73) Commentaire de Rachi sur le traité Yoma 86a et l'on verra, à ce sujet, la longue explication du Likouteï Si'hot, tome 17, à partir de la page 185.

(74) Choftim 5, 31 et l'on verra le Tanya, au chapitre 26.